

# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 7 FÉVRIER 2023**

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 2 février 2023.

Présents : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Mathilde Bourret - Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Romain Serpenet

Absents excusés : Simon Rosant (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Le quorum est atteint.

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 21H30, sous la présidence de Laëtitia Bourjat, Maire.

Madame Mathilde Bourret est désignée secrétaire de séance.

## **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 décembre 2022**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 6 décembre 2022 est adopté.

### **1. Coordination générale**

#### Recensement de la population

Le recensement de la population 2023 est actuellement en cours.

#### Assurances

Madame le Maire indique aux membres du conseil qu'il sera nécessaire de souscrire une assurance dommages ouvrages concernant la construction de la maison d'habitation N°1 en cours sur la parcelle communale AE 393 à Pervençères.

#### Secrétariat

Madame le Maire informe le conseil que la secrétaire de mairie complète son temps de travail à la mairie de Saint Félicien et que cela ne modifiera pas ses horaires actuels.

## Divers

Un mât avec panneau de signalétique a disparu au chemin de La Grangette , ce fait sera signalé en gendarmerie.

## **2. Finances**

Madame le Maire fait un point sur la situation financière de la collectivité et rappelle le montant des dépenses prévisionnelles d'investissement 2023 pour les opérations en cours et les modalités de financement.

Dépenses prévisionnelles d'investissement en 2023 :

- Bâtiments communaux : 53 246.96€ HT dont 37 548€ de subvention (état et CD07) à percevoir
- Construction à Pervençères : 183 367.93€ HT dont 130 757.10€ de subvention (état et Région) restant à percevoir et 22 223.90€ déjà perçus (soit un total de subvention pour l'opération : 153 981 €)
- Aménagement cour de l'ancienne école : 55 060.49€ HT avec 78 440€ (état et Région) de subvention à percevoir

## **3. Voirie**

La consultation pour le marché de voirie est en cours, suite à la signature de la convention de groupement de commandes.

Un état des lieux a été réalisé sur la voirie d'Auternaud par le technicien Arche agglo, préalablement à la réalisation de travaux de débardage. La mairie fait le nécessaire pour un apport de gore afin de permettre à l'entreprise en charge du débardage d'arranger le chemin.

Il conviendra de procéder à l'échange d'une portion de terrain à Pervençères, après réalisation d'un plan de bornage.

Les frais de géomètre et les honoraires liés aux différentes formalités administratives seront répartis entre la commune (50%) et l'administré concerné (50%) à égalité.

## **4. Bâtiments communaux**

### Église

La peinture des portes est à prévoir et sera effectuée par l'employé communal.

Un disfonctionnement de la sonnerie des cloches est à régler.

Des infiltrations ont été constatées dans l'église. Il convient de rénover la zinguerie du toit de l'église sur la partie concernée. Le devis de l'entreprise Collange s'élève à 2 516.45€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Collange d'un montant de 2 516.45€ HT. (Délibération 2023/0002)**

### Projet de construction maison d'habitation N°2 à Pervençères

Il convient de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes afin d'assurer le financement de la construction de la maison d'habitation N°2, à Pervençères (parcelle AE 393). Le conseil municipal décide de solliciter une subvention à hauteur de 40% du montant HT de l'opération estimée à 205 000 €. Montant de subvention sollicitée : 82 000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **autorise Madame le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la construction d'une deuxième maison d'habitation à Pervençères (Délibération 2023/0004)**

La réalisation d'une rampe d'accès est nécessaire afin de permettre l'accès au chantier de construction de la maison d'habitation N°1 à Pervençères (parcelle AE 393) sans entraver les travaux d'assainissement collectif en cours sur le chemin du Pigeonnier et pour lesquels le maître d'ouvrage est Arche aggro. Un avenant au marché de construction doit donc être signé pour un montant de 3750€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **autorise Madame le Maire à signer l'avenant au marché de construction d'une maison d'habitation à Pervençères pour la somme de 3 750€ HT. (Délibération 2023/0003)**

## **5. Alimentation eau potable**

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise Faurie pour l'alimentation en eau potable des 3 maisons d'habitation prévues à Pervençères (parcelle AE 393) Celui-ci s'élève à 5 259€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **autorise Madame le Maire à signer le devis de l'entreprise Faurie d'un montant de 5 259€ HT. (Délibération 2023/0001)**

## **6. Éclairage public**

La commune est dans l'attente d'une date d'intervention de la part du SDE07 concernant l'installation et la mise en service de l'horloge astronomique connectée qui permettra une extinction de l'éclairage public la nuit.

## **7. Aménagement urbain**

L'abribus mis à disposition par la Région Auvergne Rhône Alpes est installé depuis début janvier sur la place des Cerises.

## **8. Information, animation**

La cérémonie des vœux a rencontré un franc succès et a été appréciée par les habitants.

La rédaction du prochain bulletin municipal est en cours.

Un concours de belote organisé par le Comité des Fêtes de Vaudevant aura lieu le 26 février.



Dans le cadre de la politique culturelle d'Arche aggro, une pièce jouée par une troupe du théâtre de Privas a été fortement appréciée par 72 personnes, le 04 février.

## **9. Chemins de randonnée**

Chemin de randonnée : suite à une sollicitation des élus de la commune de St Félicien, une rencontre est prévue sur le secteur de Létrimaille.

## 10. Transports scolaires

Le contrat de transport scolaire concernant les élèves du primaire scolarisés à St Félicien est en cours de renouvellement par Arche aggro, avec maintien d'un bus 9 places.

Madame le Maire, Laëtitia Bourjat	Secrétaire de séance, Mathilde Bourret
	

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.  
Date d'affichage : 12/04/2023